



Assemblée générale

Distr. générale
2 décembre 2016
Français
Original : anglais

Soixante et onzième session

Point 134 de l'ordre du jour

Budget-programme de l'exercice biennal 2016-2017

Prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales, aux missions de bons offices et aux autres initiatives politiques autorisées par l'Assemblée générale ou le Conseil de sécurité

Groupe thématique III : bureaux des Nations Unies, bureaux d'appui à la consolidation de la paix, bureaux intégrés et commissions

Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

I. Introduction

1. Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a examiné le rapport du Secrétaire général sur les prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales, aux missions de bons offices et aux autres initiatives politiques autorisées par l'Assemblée générale ou le Conseil de sécurité (groupe thématique III) (A/71/365/Add.3). À l'occasion de cet examen, le Comité a rencontré des représentants du Secrétaire général, qui lui ont communiqué des renseignements complémentaires et des précisions, ainsi que des réponses écrites reçues le 2 décembre 2016.

2. Le rapport principal du Secrétaire général (A/71/365) donne une vue d'ensemble des prévisions de dépenses pour 2017 au titre de 31 missions politiques spéciales et des questions transversales connexes, et cinq additifs sont consacrés aux besoins spécifiques des groupes thématiques I à III et des deux plus grandes missions, à savoir la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan (MANUA) et la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI) (A/71/365/Add.1 à 5). Les projets de budget du Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Yémen et du Bureau du Conseiller spécial du Secrétaire général pour la prévention des conflits, y compris au Burundi (qui relèvent tous deux du groupe I), et le projet de budget de la Mission des Nations Unies en Colombie (groupe III) font l'objet d'additifs distincts (A/71/365/Add.6 et



A/71/365/Add.7). Les observations et recommandations du Comité consultatif relatives aux questions transversales intéressant toutes les missions politiques spéciales sont présentées dans son rapport principal (A/71/595)¹, tandis que ses observations et recommandations sur les prévisions budgétaires relatives aux groupes thématiques I à III ainsi qu'à la MANUA et à la MANUI figurent dans ses rapports annexes (A/71/595/Add.1 à 5).

3. Le Comité consultatif rappelle que l'Assemblée générale a approuvé l'ouverture de crédits d'un montant de 1 124 400 000 dollars pour les missions politiques spéciales au titre du chapitre 3 (Affaires politiques) du budget-programme de 2016-2017 (résolution 70/249 A). Un récapitulatif des crédits demandés pour l'exercice biennal 2016-2017 est présenté à l'annexe I du rapport principal du Secrétaire général (A/71/365).

II. Ressources nécessaires

4. Les ressources demandées pour 2017 au titre des huit missions politiques spéciales relevant du groupe thématique III se montent à 220 100 200 dollars, ce qui représente une augmentation de 28 628 900 dollars (15 %) par rapport au montant des crédits ouverts pour 2016 (191 471 300 dollars). Compte tenu du dépassement de crédits prévu à la fin de 2016 (1 364 300 dollars), le montant estimatif des ressources nécessaires pour les huit missions en 2017 s'élève à 221 464 500 dollars (voir A/71/365, tableaux 4 et 6).

5. On trouvera aux tableaux 1 et 2 ci-après le détail par mission du montant estimatif des dépenses pour 2016 et celui des ressources à prévoir pour 2017, comme indiqué dans le rapport du Secrétaire général (A/71/365/Add.3).

Tableau 1

Récapitulatif des ressources nécessaires par mission

(En milliers de dollars des États-Unis)

Mission	1 ^{er} janvier-31 décembre 2016				Montants nécessaires (1 ^{er} janvier-31 décembre 2017)			
	Crédits ouverts	Montant estimatif des dépenses	Écart	Crédits ouverts pour 2016	Total	Dépenses non renouvelables	Variation (2017-2016)	Total net pour 2017 ^a
	(1)	(2)	(3) = (1 - 2)	(4) = (1)	(5)	(6)	(7) = (5 - 4)	(8) = (5 - 3)
Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel (UNOWAS) ^b	13 330,2	13 055,3	274,9	13 330,2	13 283,3	20,7	(46,9)	13 008,4
Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau (BINUGBIS)	19 919,9	18 217,3	1 702,6	19 919,9	18 033,3	144,8	(1 886,6)	16 330,7
Mission d'assistance des Nations Unies en Somalie (MANUSOM)	93 486,6	92 711,0	775,6	93 486,6	96 094,5	2 827,3	2 607,9	95 318,9

¹ Ce rapport comprend les observations du Comité sur le Bureau d'appui commun de Koweït pour les missions relevant du groupe thématique III.

Mission	1 ^{er} janvier-31 décembre 2016				Montants nécessaires (1 ^{er} janvier-31 décembre 2017)			
	Crédits ouverts	Montant estimatif des dépenses	Écart	Crédits ouverts pour 2016	Total	Dépenses non renouvelables	Variation (2017-2016)	Total net pour 2017 ^a
	(1)	(2)	(3) = (1 - 2)	(4) = (1)	(5)	(6)	(7) = (5 - 4)	(8) = (5 - 3)
Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive en Asie centrale	3 022,7	2 913,0	109,7	3 022,7	3 075,1	78,0	52,4	2 965,4
Appui des Nations Unies à la Commission mixte Cameroun- Nigéria	4 958,2	4 750,9	207,3	4 958,2	4 385,1	14,4	(573,1)	4 177,8
Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le Liban (UNSCOL)	8 466,7	8 421,3	45,4	8 466,7	8 217,5	85,4	(249,2)	8 172,1
Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale (BRENUAC)	7 105,5	7 016,8	88,7	7 105,5	6 686,9	30,4	(418,6)	6 598,2
Mission d'appui des Nations Unies en Libye (MANUL)	41 181,5	45 750,0	(4 568,5)	41 181,5	70 324,5	5 031,7	29 143,0	74 893,0
Total	191 471,3	192 835,6	(1 364,3)	191 471,3	220 100,2	8 232,7	28 628,9	221 464,5

^a Montant net des crédits nécessaires, compte tenu du montant estimatif du solde inutilisé ou du dépassement de crédits de 2016.

^b Correspond aux crédits ouverts pour le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et pour le Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Sahel.

Tableau 2
Récapitulatif des ressources nécessaires, par grande catégorie de dépenses

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie de dépenses	1 ^{er} janvier-31 décembre 2016			Montants nécessaires (1 ^{er} janvier-31 décembre 2017)				
	Crédits ouverts	Montant estimatif des dépenses	Écart	Crédits ouverts 2016	Total	Dépenses non renouvelables	Variation (2017-2016)	Total net pour 2017 ^a
	1	2	(3) = (1 - 2)	(4) = (1)	(5)	(6)	(7) = (5 - 4)	(8) = (5 - 3)
I. Militaires et personnel de police								
1. Observateurs militaires	396,6	298,2	98,4	396,6	320,8	–	(75,8)	222,4
2. Contingent	12 362,4	14 775,7	(2 413,3)	12 362,4	23 077,2	–	10 714,8	25 490,5
3. Police des Nations Unies	718,5	758,3	(39,8)	718,5	796,1	–	77,6	835,9
Total, catégorie I	13 477,5	15 832,2	(2 354,7)	13 477,5	24 194,1	–	10 716,6	26 548,8
II. Personnel civil								
1. Personnel recruté sur le plan international	73 494,0	71 447,6	2 046,4	73 494,0	75 275,6	–	1 781,6	73 229,2
2. Personnel recruté sur le plan national	11 030,2	11 147,5	(117,3)	11 030,2	11 816,1	–	785,9	11 933,4
3. Volontaires des Nations Unies	631,7	582,9	48,8	631,7	911,9	–	280,2	863,1
4. Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	861,1	324,9	536,2	861,1	1 459,9	–	598,8	923,7
5. Personnel fourni par les gouvernements	421,6	256,2	165,4	421,6	726,7	–	305,1	561,3
Total, catégorie II	86 438,6	83 759,1	2 679,5	86 438,6	90 190,2	–	3 751,6	87 510,7
III. Dépenses opérationnelles								
1. Consultants	3 380,0	3 265,6	114,4	3 380,0	2 855,4	–	(524,6)	2 741,0
2. Voyages	7 585,4	7 616,2	(30,8)	7 585,4	7 069,5	–	(515,9)	7 100,3
3. Installations et infrastructures	27 705,2	29 945,2	(2 240,0)	27 705,2	35 843,7	921,4	8 138,5	38 083,7
4. Transports terrestres	5 107,4	5 079,2	28,2	5 107,4	8 915,3	4 851,5	3 807,9	8 887,1
5. Transports aériens	19 680,3	19 389,2	291,1	19 680,3	21 542,5	524,0	1 862,2	21 251,4
6. Transports maritimes ou fluviaux	27,4	27,4	–	27,4	27,4	–	–	27,4
7. Communications	11 238,8	10 848,7	390,1	11 238,8	10 935,5	1 095,7	(303,3)	10 545,4
8. Informatique	4 101,0	5 275,9	(1 174,9)	4 101,0	3 938,1	613,2	(162,9)	5 113,0
9. Santé	4 132,5	3 581,6	550,9	4 132,5	4 928,7	226,9	796,2	4 377,8

Catégorie de dépenses	1 ^{er} janvier-31 décembre 2016			Montants nécessaires (1 ^{er} janvier-31 décembre 2017)				
	Crédits ouverts	Montant estimatif des dépenses	Écart	Crédits ouverts 2016	Total	Dépenses non renouvelables	Variation (2017-2016)	Total net pour 2017 ^a
	1	2	(3) = (1 - 2)	(4) = (1)	(5)	(6)	(7) = (5 - 4)	(8) = (5 - 3)
10. Fournitures, services et matériel divers	8 597,2	8 215,3	381,9	8 597,2	9 659,8	–	1 062,6	9 277,9
Total, catégorie III	91 555,2	93 244,3	(1 689,1)	91 555,2	105 715,9	8 232,7	14 160,7	107 405,0
Total (déduction faite des contributions du personnel)	191 471,3	192 835,6	(1 364,3)	191 471,3	220 100,2	8 232,7	28 628,9	221 464,5

^a Montant net des crédits nécessaires, compte tenu du montant estimatif du solde inutilisé ou du dépassement de crédits de 2016.

Exécution du budget pour 2016

6. Le montant estimatif des dépenses engagées en 2016 au titre des huit missions relevant du groupe thématique III s'élève à 192 835 600 dollars, ce qui représente un dépassement de crédits de 1 364 300 dollars (0,7 %) par rapport au montant des crédits ouverts pour cette même année (191 471 300 dollars). Ce dépassement de crédits s'explique par des dépenses supérieures aux crédits ouverts pour une mission (Mission d'appui des Nations Unies en Libye), en partie compensées par des dépenses moins élevées que prévu pour les sept autres missions relevant du groupe III. Un récapitulatif des écarts importants entre le montant des crédits ouverts en 2016 et celui des dépenses prévues pour 2017 est présenté dans le tableau 4 du rapport principal du Secrétaire général (A/71/365).

7. Les écarts par rapport aux prévisions initiales pour 2016 s'expliquent principalement par les éléments suivants :

a) UNOWAS : taux de vacance de postes supérieur aux prévisions pour le personnel recruté sur le plan national et les observateurs militaires; rationalisation des services de consultant et des prévisions de dépenses au titre des voyages après la fusion du Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afrique de l'Ouest (UNOWA) et du Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Sahel (dépenses inférieures de 274 900 dollars);

b) BINUGBIS : dépenses afférentes au personnel en poste recruté sur le plan international moins élevées que prévu; retard dans le recrutement de trois membres du personnel fourni par les gouvernements; baisse des prévisions de dépenses au titre du transport terrestre en raison de la réalisation en interne des travaux d'entretien et de réparation (dépenses inférieures de 1 702 600 dollars);

c) MANUSOM : réduction des dépenses liées aux communications et au fret; réduction des prévisions de dépenses au titre du transport aérien et du matériel médical, en partie compensée par une augmentation des coûts des services de location et d'entretien; acquisition de progiciels et de licences en vue de l'installation d'équipements de sécurité physique conformes aux normes minimales de sécurité opérationnelle, et entretien et réparation du matériel (dépenses inférieures de 775 600 dollars);

d) Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive en Asie centrale : taux de vacance de postes supérieur aux prévisions pour le personnel recruté sur le plan international, en partie compensé par l'augmentation des dépenses au titre du personnel recruté sur le plan national, sur la base des barèmes des traitements applicables; taux de vacance de postes inférieur aux prévisions pour le personnel recruté sur le plan national (dépenses inférieures de 109 700 dollars);

e) Appui des Nations Unies à la Commission mixte Cameroun-Nigéria : diminution du nombre de missions d'évaluation sur le terrain et plus grand recours aux études en interne à la suite des menaces posées à la sécurité par Boko Haram (dépenses inférieures de 207 300 dollars);

f) UNSCOL : dépenses effectives afférentes au personnel en poste recruté sur le plan national moins élevées que prévu; diminution des dépenses au titre de la connexion au réseau, en partie compensée par une augmentation des déplacements régionaux du Coordonnateur spécial; détachement de personnel à titre temporaire du Département des affaires politiques auprès de l'unité politique de l'UNSCOL, pour

faire face au surcroît de travail occasionné par les missions essentielles à mener à bien (dépenses inférieures de 45 400 dollars);

g) BRENUAC : dépenses effectives afférentes au personnel en poste recruté sur les plans international et national moins élevées que prévu; taux de vacance de postes supérieur aux prévisions pour le personnel recruté sur le plan national, en partie compensé par une augmentation des ressources affectées aux transports aériens et aux voyages, à la suite du renforcement de la mission de bons offices et de médiation du Représentant spécial et du Bureau (dépenses inférieures de 88 700 dollars);

h) MANUL : dépenses au titre du personnel militaire et civil et dépenses opérationnelles supérieures aux prévisions résultant du rétablissement d'une présence permanente en Libye, par un retour échelonné, en application des résolutions 2259 (2015) et 2273 (2016) du Conseil de sécurité; autorisation d'engagement de dépenses d'un montant de 4 991 200 dollars approuvé par le Comité consultatif le 6 juin 2016.

8. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif s'est fait communiquer le taux d'utilisation des crédits ouverts pour 2016 (voir annexe I), lequel fait apparaître un retard important dans l'exécution du budget de la plupart des missions relevant du groupe III. Ainsi, à la MANUL par exemple, le montant effectif des dépenses au titre des contingents au 30 septembre 2016 s'élevait à 0,1 million de dollars, contre un montant inscrit au budget de 2,4 millions de dollars au 31 décembre 2016. À la suite de la demande du Comité, le Secrétariat a ramené les prévisions de dépenses de 2,4 à 0,2 million de dollars (soit un ajustement de 2,2 millions de dollars). Par ailleurs, les dépenses exécutées au titre des installations et des infrastructures se montaient à 2,5 millions de dollars au 30 septembre 2016, contre des dépenses prévues de 7,1 millions de dollars au 31 décembre 2016. Alors que le Secrétaire général prévoyait un dépassement de crédits de 1,2 million de dollars au 31 décembre 2016, la Mission afficherait désormais une sous-utilisation de 2,2 millions de dollars. Le montant des dépenses prévues pour 2016 au titre des carburants et lubrifiants pour les transports terrestres serait également réduit de 11 000 dollars (voir annexe II). Le Comité a été informé que le faible taux d'utilisation des crédits ouverts pour la MANUL s'expliquait principalement par le fait que le retour à Tripoli de la Mission projeté dans le budget n'avait pas pu avoir lieu en raison des conditions de sécurité et que, par conséquent, les dépenses avaient été inférieures aux prévisions.

Ressources proposées pour 2017

9. Les montant estimatif des crédits à prévoir pour 2017 au titre des huit missions relevant du groupe thématique III s'élève à 220 100 200 dollars, ce qui représente une augmentation de 28 628 900 dollars (15 %) par rapport au montant des crédits ouverts en 2016. Cette hausse correspond à l'effet net, d'une part, de l'augmentation des ressources nécessaires pour la MANUSOM (2 607 900 dollars), le Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive en Asie centrale (52 400 dollars) et la MANUL (29 143 000 dollars), et, d'autre part, de la diminution des ressources nécessaires pour l'UNOWAS (46 900 dollars), le BINUGBIS (1 886 600 dollars), la Commission mixte Cameroun-Nigéria (573 100 dollars), le BRENUAC (418 600 dollars) et l'UNSCOL (249 200 dollars). Les variations importantes entre les crédits ouverts en 2016 et les crédits demandés pour 2017 au titre des missions

relevant du présent groupe thématique sont récapitulées dans le tableau 6 du rapport du Secrétaire général (A/71/365).

10. Le détail par mission des variations du montant estimatif des ressources nécessaires pour 2017 et les principaux facteurs explicatifs sont précisés dans les paragraphes suivants :

a) MANUSOM : proposition de création de 18 postes civils [2 P-4, 2 P-3, 4 agents du Service mobile (SM) et 10 agents locaux (AL)]; déploiement complet des nouveaux postes approuvés pour 2016; déploiement complet pour les 12 mois de 2017 des postes d'administrateur recruté sur le plan national et des postes de personnel d'assistance temporaire (autre que pour les réunions), par rapport au déploiement échelonné en 2016; baisse du taux de vacance prévu pour le personnel recruté sur le plan international (22 % en 2017, contre 25 % en 2016); augmentation des taux standard de remboursement au titre des contingents, en application de la résolution 68/281 de l'Assemblée générale; augmentation des dépenses prévues au titre du matériel majeur et de soutien autonome appartenant aux contingents. Ces augmentations sont en partie compensées par une diminution des ressources nécessaires au titre des dépenses opérationnelles, en particulier pour les transports aériens, les transports terrestres, les communications et l'informatique;

b) Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive en Asie centrale : augmentation des dépenses au titre du personnel recruté sur le plan national, sur la base des barèmes des traitements applicables; augmentation des dépenses prévues au titre de l'informatique; location et entretien des bureaux partagés avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD); remplacement d'un véhicule hors d'usage;

c) MANUL : rétablissement d'une présence permanente en Libye, par un retour échelonné, en application des résolutions 2259 (2015) et 2273 (2016) du Conseil de sécurité, se traduisant par la proposition de création de 119 postes, le déploiement prévu de 234 gardes des Nations Unies à Tripoli; augmentation des ressources nécessaires au titre des dépenses opérationnelles (voir par. 54 à 58 et 61 à 63 ci-après);

d) UNOWAS : augmentation du taux de vacance prévu pour le personnel recruté sur le plan national et les observateurs militaires; rationalisation des services de consultant et des besoins en ressources pour les voyages après la fusion de l'UNOWA et du Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Sahel;

e) BINUGBIS : diminution des dépenses afférentes au personnel recruté sur le plan international tenant à l'échelon réel moyen par classe moins élevé et à la situation de famille du personnel actuellement en poste, résultant des tendances observées en matière de dépenses; non-reconduction d'une dépense non renouvelable engagée en 2016 pour l'achat d'équipements électriques, de sûreté et de sécurité et autres; diminution des dépenses prévues au titre du transport terrestre en raison de la réalisation en interne des travaux d'entretien et de réparation;

f) Commission mixte Cameroun-Nigéria : réduction de huit à cinq du nombre d'observateurs civils, compte tenu de la diminution du nombre de missions d'observation possibles dans le nord du Cameroun et du Nigéria face aux menaces représentées par Boko Haram;

g) BRENUAC : diminution des dépenses afférentes au personnel recruté sur le plan international tenant à l'échelon réel moyen par classe moins élevé et à la

situation de famille du personnel actuellement en poste, résultant des tendances observées en matière de dépenses; diminution des dépenses prévues au titre des voyages compte tenu du nombre d'activités liées aux élections;

h) UNSCOL : augmentation du taux de vacance prévu pour le personnel recruté sur le plan international; diminution des dépenses au titre de la connexion au réseau, en partie compensée par l'augmentation des dépenses prévues au titre des voyages, en application de la résolution 1701 (2006) du Conseil de sécurité et compte tenu des missions de bons offices du Bureau.

Réinstallation de la Mission d'appui des Nations Unies en Libye

11. Dans son rapport principal (A/71/365), le Secrétaire général indique que le Conseil de sécurité a considéré que la Mission devait rétablir sa présence en Libye moyennant un retour échelonné, au fur et à mesure que les conditions de sécurité le permettraient, et prendre les dispositions en matière de sécurité requises à cette fin, conformément aux résolutions 2238 (2015) et 2291 (2016). Il ajoute, dans son rapport sur le groupe thématique III, que la Mission doit impérativement rétablir une présence permanente sur le territoire libyen (A/71/365/Add.3, par. 227).

12. Selon le Secrétaire général, tout en conservant un petit bureau à Tunis pendant l'année 2017, la Mission réinstallera progressivement son personnel à Tripoli. La première phase consistera, si les conditions de sécurité le permettent, à réinstaller les fonctionnaires de haut rang et ceux qui ont des fonctions techniques d'importance critique, et de rétablir les principales fonctions d'appui à la mission. Pour l'essentiel, la composante sécurité regagnera également Tripoli. Si les progrès accomplis sur le plan politique et celui de la sécurité sont suffisants, la Mission prévoit que la majorité des emplois seront de nouveau basés à Tripoli d'ici à la fin de 2017 (voir A/71/365/Add.3, par. 250).

13. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé par le Secrétariat qu'une évaluation menée conjointement par la MANUL, le Département des affaires politiques, le Département de la sûreté et de la sécurité, le Département des opérations de maintien de la paix et le Département de l'appui aux missions avait montré que la protection par un groupe de gardes des Nations Unies était un préalable indispensable au retour de la MANUL à Tripoli. Par une lettre adressée le 16 mai 2016 au Président du Conseil de la présidence du Gouvernement d'entente nationale de la Libye, le Représentant spécial du Secrétaire général a demandé l'autorisation de déployer un groupe de gardes et donné des précisions sur ses effectifs, ses fonctions et ses attributions. Le Comité a été informé par le Secrétariat que, par une lettre en date du 12 juin 2016, le Président avait donné son accord au déploiement du groupe de gardes des Nations Unies.

14. Le Comité consultatif s'est fait communiquer le tableau suivant qui présente le calendrier prévisionnel des travaux de construction en vue du déploiement du groupe de gardes des Nations Unies :

Tableau 3
**Travaux de construction essentiels pour le déploiement du groupe
 de garde des Nations Unies au complexe de la MANUL à Tripoli**

<i>Objet des travaux</i>	<i>Calendrier</i>
Protection du périmètre : amélioration du périmètre du complexe choisi; remplacement du grillage de clôture métallique existant; installation de fils barbelés sur le mur, de projecteurs à large faisceau et de portails de sécurité munis de mécanismes de verrouillage à tous les points d'entrée	60 jours (novembre-début décembre 2016)
Atténuation des risques d'explosion : remplacement de portes d'entrée en verre; pose de vitrages anti-éclats; installation de barrières Hesco; déplacement et renforcement des portails d'entrée; installation de barres métalliques et de salles sécurisées pour le logement du personnel (cette dernière installation sera toutefois étalée sur une période de 190 jours compte tenu du déploiement progressif du personnel, mais le calendrier de déploiement du personnel ne devrait pas s'en ressentir)	20 jours (novembre 2016)
Contrôle d'accès : installation de magnétomètres et d'appareils à rayon X dans les zones d'entrée des piétons; déchargement et entreposage des armes; installation de serrures à pêne dormant aux portes	70 jours (novembre-mi-décembre 2016)
Sécurité électronique et besoins connexes : installation de systèmes de détection des intrusions et de vidéosurveillance; installation d'extincteurs de classe K, d'un hélicoptère, d'un système de notification du personnel et d'un toit au-dessus de la station d'essence	45 jours (novembre-décembre 2016)
Tentes de stockage, cuisine de campagne pour le groupe de gardes des Nations Unies, atelier d'entretien et de réparation automobile, installations de stockage de munitions	60 jours (décembre 2016-janvier 2017)

15. Le Comité consultatif a cherché à savoir si le retour échelonné de la Mission se traduirait par des économies en 2017 et quel serait le coût estimatif de la réinstallation. Comme il est indiqué dans la réponse obtenue, le retour de la Mission à Tripoli devrait, à court terme, entraîner un surcroît de dépenses au titre du personnel (coûts d'installation et de réinstallation) et de l'infrastructure opérationnelle nécessaire (travaux d'infrastructure, matériel de sûreté et de sécurité, transports terrestres et aériens, santé, autres postes budgétaires directement liés au rétablissement de la présence de la Mission à Tripoli). La réinstallation de 80 agents recrutés sur le plan international, qui comprend l'installation des membres du personnel en Libye et le rapatriement des familles de Tunis, devrait coûter 1,6 million de dollars. L'acheminement des véhicules et des fournitures de Tunisie en Libye demanderait 50 000 dollars supplémentaires.

16. Le Comité consultatif a également été informé qu'à long terme, à compter de 2018, des économies pourraient être dégagées grâce à la réduction des coûts liés à la location des locaux de la MANUL à Tunis et à la diminution des dépenses de voyage et de transport aérien, le personnel de la Mission n'ayant plus besoin d'un

pont aérien permanent entre Tunis et Tripoli. **Le Comité compte que ces économies seront inscrites dans le prochain projet de budget de la MANUL.**

A. Observations et recommandations concernant les effectifs nécessaires

17. Le nombre de postes approuvés au titre du groupe thématique III pour 2016, celui des postes vacants au 30 septembre 2016 et celui des postes demandés par le Secrétaire général pour 2017 sont récapitulés dans le tableau 4 ci-après. Le Comité consultatif a obtenu des informations supplémentaires sur les taux de vacance de postes réels au 30 septembre 2016 pour l'ensemble des postes temporaires des missions politiques spéciales relevant du groupe thématique III (voir annexe III du présent rapport). Les observations et recommandations du Comité concernant les variations, les ressources nécessaires et les postes proposés sont énoncées dans l'examen consacré à chacune des missions dans les paragraphes ci-après. Pour cinq des huit missions relevant du groupe III (UNOWAS, Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive en Asie centrale, Commission mixte Cameroun-Nigéria, UNSCOL et BRENUAC), aucune création de postes n'est prévue.

Tableau 4

Groupe thématique III : récapitulatif des effectifs nécessaires^a

	<i>Approuvés pour 2016</i>	<i>Vacants au 30 septembre</i>	<i>Demandés pour 2017</i>	<i>Nouveaux</i>	<i>Supprimés</i>	<i>Reclassés</i>
UNOWAS ^b	63 (1 SGA, 1 SSG, 2 D-1, 7 P-5, 13 P-4, 7 P-3, 7 SM, 6 AN, 19 AL)	9 (1 P-5, 2 P-4, 4 P-3, 1 AN, 1 AL)	63 (1 SGA, 1 SSG, 2 D-1, 7 P-5 ^c , 13 P-4 ^c , 7 P-3, 7 SM, 6 AN, 19 AL)	2 (1 AN, 1 AL)	2 (1 AN, 1 AL)	–
BINUGBIS	137 (1 SGA, 2 D-2, 2 D-1, 6 P-5, 13 P-4, 9 P-3, 28 SM, 26 AN, 40 AL, 10 VNU)	13 (3 P-4, 2 P-3, 4 SM, 3 AN, 1 AL)	138 (1 SGA, 2 D-2, 2 D-1, 6 P-5, 13 P-4, 9 P-3, 28 SM, 26 AN, 40 AL, 11 VNU)	1 (1 VNU recruté sur le plan national)	–	–
MANUSOM	265 (1 SGA, 2 SSG, 1 D-2, 7 D-1, 30 P-5, 37 P-4, 29 P-3, 1 P-2, 45 SM, 69 AN, 39 AL, 4 VNU)	76 (6 P-5, 10 P-4, 6 P-3, 6 SM, 28 AN, 19 AL, 1 VNU)	283 (1 SGA, 2 SSG, 1 D-2, 7 D-1, 30 P-5, 39 P-4, 31 P-3, 1 P-2, 49 SM, 69 AN, 49 AL, 4 VNU)	18 (2 P-4, 2 P-3, 4 SM, 10 AL)	–	–
Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive en Asie centrale	30 (1 SSG, 1 P-5, 2 P-4, 2 P-3, 2 SM, 4 AN, 18 AL)	1 (1 P-5)	30 (1 SSG, 1 P-5, 2 P-4, 2 P-3, 2 SM, 4 AN, 18 AL)	–	–	–

	<i>Approuvés pour 2016</i>	<i>Vacants au 30 septembre</i>	<i>Demandés pour 2017</i>	<i>Nouveaux</i>	<i>Supprimés</i>	<i>Reclassés</i>
Appui des Nations Unies à la Commission mixte Cameroun-Nigéria	12 (3 P-5, 6 P-4, 1 SM, 2 AL)	–	12 (3 P-5, 6 P-4, 1 SM, 2 AL)	–	–	–
UNSCOL	82 (1 SGA, 1 SSG, 1 D-1, 2 P-5, 6 P-4, 1 P-3, 1 P-2, 7 SM, 4 AN, 58 AL)	6 (1 P-5, 2 P-4, 2 AL, 1 AN)	82 (1 SGA, 1 SSG, 1 D-1, 2 P-5, 6 P-4, 1 P-3, 1 P-2, 7 SM, 4 AN, 58 AL)	–	–	–
BRENUAC	41 (1 SGA, 2 D-1, 4 P-5, 11 P-4, 4 P-3, 7 SM, 4 AN, 8 AL)	9 (2 P-5, 3 P-4, 2 AN, 2 AL)	41 (1 SGA, 2 D-1, 4 P-5, 11 P-4, 4 P-3, 7 SM, 4 AN, 8 AL)	–	–	–
MANUL	197 (1 SGA, 2 SSG, 2 D-2, 7 D-1, 10 P-5, 27 P-4, 28 P-3, 2 P-2, 74 SM, 1 G(AC), 8 AN, 33 AL, 2 VNU)	26 (1 SSG, 1 D-1, 1 P-5, 8 P-4, 1 P-3, 1 P-2, 5 SM, 2 AN, 6 AL)	316 (1 SGA, 3 SSG, 2 D-2, 7 D-1, 12 P-5, 36 P-4, 37 P-3, 2 P-2, 118 SM, 1 G(AC), 10 AN, 75 AL, 12 VNU)	119 (1 SSG, 2 P-5, 9 P-4, 9 P-3, 44 SM, 2 AN, 42 AL, 10 VNU)	–	–

Abréviations : SGA = secrétaire général adjoint; SSG = sous-secrétaire général; SM = agent du Service mobile; G(AC) = agent des services généraux (Autres classes); AL = agent local; AN = administrateur recruté sur le plan national; VNU = Volontaire des Nations Unies.

^a Ne comprend pas les ressources nécessaires pour la Mission des Nations Unies en Colombie.

^b L'effectif approuvé pour 2016 pour l'UNOWAS correspond à la somme des effectifs approuvés pour 2016 pour l'UNOWA et le Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Sahel.

^c Pour l'UNOWAS, il est proposé de transférer deux postes en 2017 : 1 poste de spécialiste des questions politiques (hors classe) (P-5) de Dakar à Nouakchott et 1 poste de spécialiste des questions politiques (P-4) de Bamako à Dakar.

Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel

18. Le projet de budget de l'UNOWAS pour 2017 prévoit la création de deux postes [1 attaché d'administration (administrateur recruté sur le plan national (AN) et 1 assistant aux systèmes d'information (AL)], la suppression de deux postes [1 spécialiste de la conformité technique (AN) et 1 standardiste (AL)] et le transfert de deux postes (1 P-5 de Dakar à Nouakchott et 1 P-4 de Bamako à Dakar).

19. Le transfert du poste de spécialiste des questions politiques (P-4) est proposé pour renforcer le Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général à la suite de la fusion des deux bureaux et pour doter l'UNOWAS de capacités de planification stratégique propres. Ce spécialiste apporterait notamment son concours à la planification stratégique et à la coordination des tâches relatives à la mise en œuvre du mandat de l'UNOWAS.

20. Le transfert du poste spécialiste des questions politiques (hors classe) (P-5) est proposé dans le cadre de la mise en place de la cellule de liaison de l'UNOWAS à Nouakchott. Comme il est précisé dans les informations complémentaires communiquées au Comité consultatif, la création de cette cellule fait suite à une requête des chefs d'État du Groupe de cinq pays du Sahel tendant à la réinstallation à Nouakchott du Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Sahel en vue de renforcer la coordination avec le Groupe et a été approuvée dans une déclaration faite par le Président du Conseil de sécurité (S/PRST/2016/11).

Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau

21. Le Secrétaire général propose de créer un poste de Volontaire des Nations Unies recruté sur le plan national au Groupe de l'information du BINUGBIS. Le titulaire de ce poste serait chargé d'aider le Représentant spécial du Secrétaire général dans sa mission de bons offices en rédigeant des communiqués de presse et des déclarations publiques, en enregistrant des émissions radiophoniques et en s'acquittant d'autres tâches relatives à l'information du public (A/71/365/Add.3, par. 61 et 62). Il partagerait son temps entre le siège du Bureau à Bissau et le terrain (la région), ce qui renforcerait considérablement les capacités et permettrait de couvrir une plus grande partie du territoire. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que le titulaire du poste de Volontaire des Nations Unies proposé serait affecté à Bubaque, la capitale de la région de Bolama-Bijagós. Le BINUGBIS a implanté une antenne à Bubaque en décembre 2015, laquelle a officiellement ouvert en avril 2016. Le titulaire du poste de Volontaire des Nations Unies passerait six mois à Bubaque et six mois au siège du Bureau à Bissau pendant la saison des pluies, de mai à octobre, lorsque la région des îles n'est accessible que par intermittence.

22. Le Comité consultatif a demandé des informations complémentaires sur les effectifs actuellement affectés à l'information au BINUGBIS, notamment leurs lieux d'affectation, et de plus amples explications sur l'opportunité de créer un poste supplémentaire de Volontaire des Nations Unies en 2017 dans la mesure où trois postes de ce type ont déjà été approuvés dans le budget de 2016 en vue de fournir un appui au Groupe de l'information. Il ressort des informations obtenues que les trois postes de Volontaire des Nations Unies recruté sur le plan national créés en 2016 ont été déployés dans les bureaux de Saõ Domingos, Bafata et Buba. La création d'un poste supplémentaire de Volontaire des Nations Unies recruté sur le plan national est justifiée par le besoin d'assurer une couverture au bureau de Bubaque (principale île de Guinée-Bissau). Plus précisément, le titulaire du poste serait chargé de renforcer l'action de communication menée par la Mission auprès de la population à Bubaque et dans les îles avoisinantes ainsi que le travail quotidien d'information du public dans l'archipel de Bolama-Bijagós. À l'instar des autres Volontaires des Nations Unies recrutés sur le plan national en poste dans les trois autres bureaux locaux, le Volontaire des Nations Unies affecté à Bubaque prolongerait l'action du Groupe de l'information à l'extérieur de Bissau et serait chargé de diffuser des informations sur le mandat de la Mission, de contribuer à la production d'émissions de radio (reportages, interviews, rédaction, édition), d'apporter son concours aux activités de communication des entités des Nations Unies et de surveiller les médias locaux et l'action des pouvoirs publics, des partis politiques, des autorités religieuses et traditionnelles et de la société civile.

23. **Sous réserve des commentaires et observations qu'il a formulés dans les paragraphes qui précèdent, le Comité consultatif recommande d'approuver les propositions du Secrétaire général relatives aux effectifs pour 2017 de l'UNOWAS, du Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive en Asie centrale, de la Commission mixte Cameroun-Nigéria, de l'UNSCOL, du BRENUAC et du BINUGBIS.**

Mission d'assistance des Nations Unies en Somalie

24. Le Secrétaire général propose la création de 18 postes (2 P-4, 2 P-3, 4 SM et 10 AL) en 2017 et demande des ressources pour quatre nouveaux membres du personnel fourni par les gouvernements. Comme il est indiqué dans le rapport du Secrétaire général (A/71/365/Add.3, par. 114), le Conseil de sécurité a, dans sa résolution 2275 (2016), demandé à la MANUSOM de renforcer sa présence dans toutes les capitales des administrations régionales provisoires afin de fournir un appui stratégique au processus politique de paix et de réconciliation et à la réforme du secteur de la sécurité, notamment en engageant les administrations régionales provisoires à soutenir une structure fédérale.

25. **S'agissant des quatre postes qu'il est proposé de créer dans les services organiques (2 P-4 et 2 P-3), le Comité consultatif recommande d'approuver la création de deux postes de spécialiste des questions politiques (P-4) et d'un poste de spécialiste des droits de l'homme (P-3). Il recommande en revanche de ne pas créer le deuxième poste de spécialiste des droits de l'homme (P-3) proposé. Le montant prévu pour les dépenses autres que le coût des postes devrait être ajusté en conséquence.**

26. Les 14 postes qu'il est proposé de créer dans les services non organiques sont les suivants : a) quatre postes d'agent de protection rapprochée (SM), pour renforcer les opérations de protection rapprochée de la Mission et assurer une protection suffisante des principaux acteurs de la Mission, conformément à la politique et à la procédure existantes; b) deux postes d'assistant à la sécurité recruté sur le plan local (AL), pour assurer la coordination opérationnelle nécessaire avec les services locaux des forces de l'ordre; c) huit postes d'opérateur radio (AL), pour maintenir le contact avec le personnel des bureaux régionaux.

27. En ce qui concerne les huit opérateurs radio, le Comité consultatif fait observer que le Bureau d'appui des Nations Unies en Somalie (BANUS) a été expressément créé pour apporter un appui logistique aux activités des Nations Unies dans le pays. **Le Comité consultatif estime que cette demande aurait dû être présentée dans le budget du BANUS et non de la MANUSOM. Par conséquent, il recommande de ne pas approuver la création de ces postes. Le montant prévu pour les dépenses autres que le coût des postes devrait être ajusté en conséquence. La création des postes d'opérateur radio devrait être demandée dans le projet de budget du BANUS. Si les fonctions attachées à ces postes sont nécessaires avant que le projet de budget du BANUS ne soit présenté à l'Assemblée générale, le Secrétaire général peut envisager d'autoriser le recours au personnel temporaire (autre que pour les réunions).**

28. **Sous réserve des observations et recommandations qu'il a formulées dans les paragraphes qui précèdent, le Comité consultatif recommande d'approuver les propositions du Secrétaire général relatives à la MANUSOM.**

Mission d'appui des Nations Unies en Libye

29. Comme il l'a indiqué dans son rapport (A/71/365/Add.3, tableau 24), le Secrétaire général propose de créer 119 postes à la MANUL comme suite aux résolutions 2273 (2016) et 2291 (2016) du Conseil de sécurité et compte tenu de l'évolution et de l'accroissement de la charge de travail dus aux efforts de mise en œuvre de l'Accord politique libyen et au projet de retour échelonné de la Mission à Tripoli. Il est proposé de doter la composante organique de 33 nouveaux postes (1 SSG, 1 P-5, 8 P-4, 6 P-3, 3 SM, 2 AN, 6 AL et 6 VNU), la composante sécurité de 47 nouveaux postes (1 P-4, 1 P-3, 32 SM et 13 AL) et la composante appui de 39 nouveaux postes (1 P-5, 2 P-3, 9 SM, 23 AL et 4 VNU), dont un poste d'appui technique (P-3) au Département de l'appui aux missions. Des ressources sont également demandées pour la création de sept postes qui seront occupés par du personnel fourni par les gouvernements (composante organique).

30. La création de 119 postes en 2017 représenterait une augmentation de 60 % des effectifs par rapport aux effectifs autorisés de 2016, soit 197 postes; les nouveaux postes se répartiraient entre la plupart des unités administratives de la Mission. Celle-ci propose en outre de rebaptiser la Division de coordination et de l'appui consultatif pour le secteur de la sécurité Division des institutions chargées de la sécurité et de réaffecter un poste d'analyste de l'information hors classe (P-5) et un poste d'analyste de l'information (P-3) du Bureau du Chef de cabinet, l'objectif étant de créer un nouveau groupe indépendant, qui serait baptisé Cellule d'analyse conjointe de la Mission.

31. Le Comité consultatif a demandé si les modifications qui sont proposées au tableau d'effectifs étaient fondées sur un examen des effectifs. Il a été informé que le tableau d'effectifs proposé pour 2017 était le résultat d'un exercice de concertation interne auquel avaient participé les hauts fonctionnaires de la MANUL et l'équipe de direction, comprenant des analyses et plusieurs évaluations réalisées par différents départements et bureaux du système des Nations Unies en association avec la Mission. Le tableau d'effectifs proposé dans le projet de budget est l'aboutissement de cet exercice, ainsi que de l'examen réalisé par l'équipe de direction. La MANUL a passé en revue les ressources qu'il lui faudrait pour s'acquitter au mieux de son mandat en tenant compte des préparatifs à faire en vue de la réinstallation du siège de la Mission à Tripoli et du déploiement progressif du personnel.

32. Le Comité consultatif recommande que le Secrétaire général procède à un examen de l'organigramme et de la dotation en effectifs de la MANUL reposant sur une analyse de la charge de travail. L'examen devrait également tenir compte des services et des fonctions du personnel temporaire (autre que pour les réunions), des vacataires et des consultants (voir également par. 50, 63 et 64 ci-dessous). Les résultats devraient être communiqués dans le cadre du prochain projet de budget établi pour la Mission.

33. Les taux de vacance de postes qu'il est proposé d'appliquer pour 2017 sont les suivants : 50 % aux nouveaux postes et 18 % aux postes maintenus qui sont occupés par du personnel recruté sur le plan international; 35 % aux nouveaux postes et 25 % aux postes maintenus qui sont occupés par du personnel recruté sur le plan national; 25 % aux postes occupés par des Volontaires des Nations Unies; 10 % aux postes occupés par du personnel fourni par les gouvernements. Au 30 septembre 2016, les taux de vacance de postes étaient les suivants : 20 % pour les postes

occupés par du personnel recruté sur le plan international, 25 % pour les postes occupés par des administrateurs recrutés sur le plan national et 18 % pour les postes occupés par du personnel recruté sur le plan national (agents locaux). La Libye étant toujours en proie à l'instabilité et à une crise d'ordre politique et sécuritaire, la MANUL continue de subir des retards pour ce qui est de pourvoir les postes vacants. **Compte tenu des taux de vacance de postes plus élevés que prévu à la MANUL (voir annexe III), le Comité consultatif est d'avis que les hypothèses concernant les taux de vacance sont trop optimistes et devraient être revues pour tenir compte de l'application d'un taux de vacance de 70 % aux nouveaux postes destinés à être occupés par du personnel recruté sur le plan international et d'un coefficient délais de déploiement de 20 % pour le personnel du groupe de gardes des Nations Unies. Le Comité compte que le Bureau ne pourvoira les nouveaux postes que lorsque la nécessité d'assurer les fonctions qui y sont liées se fera sentir et qu'elles pourront l'être de manière réaliste.**

Composante organique : 33 nouveaux postes et ressources pour 7 membres du personnel fourni par les gouvernements

34. Le Secrétaire général propose de créer à la MANUL un poste de Représentant spécial adjoint du Secrétaire général chargé des affaires politiques au rang de Sous-Secrétaire général. Le Secrétaire général estime qu'étant donné la complexité des conditions opérationnelles rencontrées par la Mission et les difficultés qu'elle continue de devoir surmonter dans le cadre du processus politique, il est devenu urgent de créer un poste de Représentant spécial adjoint du Secrétaire général chargé des affaires politiques. La création de ce poste permettra à la Mission de bénéficier d'un appui de haut niveau et de renforcer sa composante politique, en rapport avec le niveau et l'ampleur de la coopération envisagée. Le Secrétaire général ajoute que les nombreuses initiatives internationales menées en vue de résoudre la crise en Libye nécessitent une attention et une participation à un niveau élevé, tant en Libye qu'à l'étranger, dont la Mission ne peut pas s'acquitter à l'heure actuelle; le Représentant spécial adjoint aurait des contacts avec des interlocuteurs au plus haut niveau et exercerait les fonctions du Représentant spécial lorsque celui-ci serait occupé par ailleurs (voir A/71/365/Add.3, par. 261).

35. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que le Représentant spécial adjoint du Secrétaire général chargé des affaires politiques aurait pour mission de conduire le dialogue engagé avec les représentants des institutions de l'État libyen aux niveaux national, municipal et local, ainsi qu'avec ceux des structures tribales; de conduire le dialogue engagé avec les représentants de partis politiques, d'organisations de la société civile, d'entités religieuses, du corps diplomatique et de la communauté des donateurs; de piloter la prestation de conseils fonctionnels et techniques à l'intention Représentant spécial du Secrétaire général concernant la situation politique; d'assumer les responsabilités de supérieur hiérarchique pour la Division des affaires politiques et constitutionnelles, la Division de l'assistance électorale, le Service de l'autonomisation des femmes et la Division des droits de l'homme, de la justice transitionnelle et de l'état de droit; de donner des directives en vue de l'élaboration et de la mise en œuvre d'un projet stratégique pour la planification et l'exécution du programme de travail de la Mission; de s'occuper de la gestion d'ensemble de la Mission au quotidien; d'assumer, en l'absence du Représentant spécial du Secrétaire général, les devoirs et

les responsabilités du chef de la Mission, en qualité de fonctionnaire responsable et d'interlocuteur désigné par intérim.

36. Outre la création d'un poste de Représentant spécial adjoint du Secrétaire général chargé des affaires politiques au rang de Sous-Secrétaire général, le Secrétaire général propose de créer 33 postes en tout pour la composante organique (1 P-3 et 1 VNU au Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général; 1 P-4, 1 SM et 1 VNU au Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général chargé des affaires politiques; 2 P-4 et 1 AN au Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (Coordonnateur résident et Coordonnateur de l'action humanitaire); 1 P-4, 1 P-3, 1 AL et 1 VNU au Bureau du Chef de cabinet; 2 AL au Groupe de la traduction et de l'interprétation; 1 P-4, 1 SM et 4 membres du personnel fourni par les gouvernements au Bureau du Conseiller militaire principal; 1 P-4 et 1 P-3 à la Cellule d'analyse conjointe de la Mission; 1 P-5, 1 P-4, 1 P-3, 1 VNU et 3 membres du personnel fourni par les gouvernements à la Division des institutions chargées de la sécurité (auparavant la Division de la coordination et de l'appui consultatif pour le secteur de la sécurité); 1 AL et 1 VNU à la Division des affaires politiques et constitutionnelles (auparavant la Division des affaires politiques); 2 P-3, 1 SM, 1 AL et 1 VNU à la Division des droits de l'homme, de la justice transitionnelle et de l'état de droit; 1 P-4, 1 AN et 1 AL au Service de l'autonomisation des femmes).

37. Le Comité consultatif constate qu'il y a, entre autres postes dans l'organigramme actuel de la MANUL, 1 poste de Secrétaire général adjoint, 2 postes de Sous-Secrétaire général, 2 postes D-2, 7 postes D-1 et 10 postes P-5. Ces 22 postes représentent, pour 2016, plus de 10 % de l'ensemble des effectifs de la Mission, qui compte 197 postes. **Si le Comité consultatif ne s'oppose pas à la création d'un autre poste de Sous-Secrétaire général, il compte que, dans le cadre de l'examen de l'organigramme et de la dotation en personnel de la Mission qui est recommandé au paragraphe 32 ci-dessus, sera également examinée la question de la proportion élevée de postes de rang supérieur à la MANUL.**

38. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a obtenu les informations complémentaires ci-après sur la recherche, la sélection et la nomination de personnel fourni par les gouvernements : les critères de recherche et de sélection du personnel fourni par les gouvernements sont approuvés en concertation avec le Bureau du Conseiller militaire (Département des opérations de maintien de la paix) conformément à la procédure standard de recherche et de sélection du personnel en question sur la base de ce que proposent les États Membres. Le Comité a également été informé que la nécessité de recruter quatre membres du personnel fourni par les gouvernements (militaire) était fondée sur le fait que l'Organisation des Nations Unies contribuait à faciliter la voie du dialogue en matière de sécurité dans le cadre plus vaste de la mission de médiation et de bons offices de la MANUL, et continuerait de ce faire. La Mission a estimé que le recrutement de personnel fourni par les gouvernements était le meilleur moyen de s'acquitter de sa mission de médiation et de bons offices auprès des intervenants du domaine de la sécurité et d'aider les institutions légitimes à jeter les bases d'une réforme globale du secteur de la sécurité.

39. Le Comité consultatif a également été informé que la proposition de recruter trois membres du personnel fourni par les gouvernements (police) donnait suite à

une demande écrite du Ministre libyen de l'intérieur qui souhaitait obtenir un soutien pour les activités de police dans trois domaines précis : la planification opérationnelle, la formation et l'intégration. Il a également été informé que si les ressources étaient approuvées, la Division de la police entrerait en contact avec les pays qui fournissent des effectifs de police pour solliciter des contributions, sur la base de quoi un processus de sélection fondé sur le mérite serait présidé par la MANUL et le Département des affaires politiques, en fonction des critères convenus.

Composante sécurité : 47 nouveaux postes

40. Il est proposé de créer 47 postes supplémentaires comme suit : 1 poste de chef du Centre de gestion de l'information et des opérations relatives à la sécurité (P-4); 1 poste de coordonnateur (P-3); 30 postes d'agent de sécurité (agents du Service mobile); 1 poste de spécialiste de la sécurité incendie (agent du Service mobile); 1 poste de superviseur de salle radio (agent du Service mobile); 5 postes d'assistant à la sécurité incendie et à la sécurité (agents locaux); 8 postes d'assistant de salle radio (agents locaux).

41. Le chef du Centre de gestion de l'information et des opérations relatives à la sécurité a pour mission d'en superviser et d'en gérer les activités, de donner à ses collaborateurs les moyens d'évaluer rapidement les risques et les menaces au sein de la Mission, de fournir à celle-ci en temps utile le fruit d'analyses de sécurité et de lui prêter le concours opérationnel nécessaire à l'exécution de ses programmes. La proposition de créer 30 postes d'agent de sécurité (agents du Service mobile) tient compte, entre autres, de la reprise des activités en Libye, de la nécessité d'améliorer l'encadrement du personnel et d'aligner les rapports hiérarchiques sur ceux des services du Siège de l'ONU, et de respecter les prescriptions du dispositif de responsabilité. Comme suite à ses questions, le Comité consultatif a été informé que la capacité actuelle du Groupe des services de protection de la MANUL ne permettait pas le déploiement d'opérations de protection simultanées dans plusieurs endroits pour plus d'un haut fonctionnaire de l'ONU à la fois. Sur les 30 postes qu'il est proposé de créer, 12 permettraient de renforcer les effectifs destinés surtout aux opérations d'intervention rapide devant être menées lorsque la Mission se réinstallerait en Libye et d'augmenter les effectifs destinés aux dispositifs de protection rapprochée. Les 18 autres agents se répartiraient en deux équipes de protection rapprochée, composées chacune de neuf agents de protection rapprochée. Ces deux équipes fourniraient des services de protection au Représentant spécial adjoint du Secrétaire général chargé des affaires politiques et au Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (Coordonnateur résident et Coordonnateur de l'action humanitaire).

42. Le Comité consultatif a été informé également que le spécialiste de la sécurité incendie (agent du Service mobile) et les deux assistants à la sécurité (sécurité incendie) (agents locaux) constitueraient un groupe de la sécurité incendie indépendant au sein de la Mission. La MANUL devant se réinstaller à Tripoli et les autorités libyennes ne disposant que de capacités limitées pour intervenir rapidement et efficacement, il sera essentiel que la Mission ait les moyens de réagir s'il y a un incendie. Le Groupe sera également chargé de veiller à ce que le complexe réponde aux normes de sécurité incendie et que toutes les procédures voulues soient en place à cet égard. Le personnel de sécurité incendie participera

également à la planification des mesures de sécurité incendie et à l'organisation d'exercices d'évacuation pour les fonctionnaires.

Composante appui : 39 nouveaux postes

43. Les postes qu'il est proposé de créer pour la composante appui (1 P-5, 2 P-3, 9 SM, 23 AL et 4 VNU) se répartissent comme suit : un poste P-5 et un poste d'agent du Service mobile auprès du Chef de l'appui à la Mission; un poste P-3 et un poste d'agent du Service mobile à la Section des ressources humaines; un poste d'agent du Service mobile et deux postes d'agent local pour les systèmes informatiques et systèmes de communications; trois postes d'agent local et un poste de Volontaire des Nations Unies à la Section du génie; un poste de P-3, un poste d'agent du Service mobile, huit postes d'agent local et un poste de Volontaire des Nations Unies à la Section des transports; un poste d'agent du Service mobile et un poste d'agent local à la Section des services médicaux; un poste d'agent du Service mobile et un poste d'agent local à la Section des achats; un poste d'agent du Service mobile à la Section de la gestion du matériel; deux postes d'agent du Service mobile et trois postes d'agent local à la Section des services d'entreposage et de distribution; cinq postes d'agent local et deux postes de Volontaire des Nations Unies aux opérations aériennes. Il est proposé que le poste P-3 à la Section des transports soit occupé par un logisticien qui s'acquitterait de fonctions d'appui technique à la Division du soutien logistique (Département de l'appui aux missions) à New York, afin de faire face aux besoins de la MANUL en matière de planification, d'appui opérationnel et de coordination.

44. Faute de justification suffisante, le Comité recommande de ne pas créer, comme il a été proposé de le faire, le poste de spécialiste de la logistique (P-3) à la Section des transports de la Division du soutien logistique (Département de l'appui aux missions). Le montant prévu pour les objets de dépense autres que les postes devrait être modifié en conséquence. Le Comité est d'avis que la présentation des dépenses d'appui pour la MANUL manque de clarté et gagnerait à indiquer tous les postes d'appui existants et ceux dont la création est proposée, dans les renseignements complémentaires qui lui ont été communiqués, mais également dans le budget. Le Comité consultatif a exposé dans son rapport principal (A/71/595) ses autres commentaires et observations sur les dépenses d'appui concernant le Siège.

45. Le Comité consultatif a cherché à comprendre pourquoi la proportion du personnel d'appui par rapport à l'ensemble des effectifs de la Mission avait augmenté (30 % en 2017, contre 28 % en 2016). Ayant demandé des précisions, le Comité a été informé que cette augmentation s'expliquait par le nombre croissant des effectifs de la Mission et le déploiement d'un groupe de gardes des Nations Unies de 234 personnes, ainsi que par la réinstallation de la Mission en Libye, et l'accroissement des ressources nécessaires pour leur apporter un appui. Si le matériel majeur et les services fournis par le groupe de gardes l'est au titre des catégories de soutien logistique autonome, la MANUL est chargée de fournir des locaux à usage de bureaux, les moyens de transport terrestre, les moyens informatiques et les technologies de communications, des logements meublés et des services de blanchisserie, de nettoyage et de restauration.

46. Le Comité consultatif a été informé que huit fonctionnaires de la Mission, actuellement en poste au Centre de services mondial de l'ONU à Brindisi (Italie),

apportaient un appui dans les domaines suivants : Comité d'examen des réclamations et Comité de contrôle du matériel; demandes de soutien; rapprochement des comptes financiers et paiement des fournisseurs internationaux; services de voyage; services d'achat avec le Comité local des passations de marchés. **Le Comité consultatif s'interroge sur la question de savoir s'il a été tenu compte de ces huit membres du personnel dans l'évaluation des besoins de la Mission en postes d'appui supplémentaires et compte que les éclaircissements nécessaires seront communiqués à l'Assemblée générale au moment où elle examinera le présent rapport. Le Comité met en garde contre d'éventuels chevauchements entre les fonctions du personnel en poste au Centre de services mondial à Brindisi et ceux affectés à de nouveaux postes sur le terrain. Ainsi, alors que les services de voyage sont assurés par le personnel en poste à Brindisi, il est proposé de créer un poste de spécialiste des voyages (agent du Service mobile) à la Section des ressources humaines de la Mission, qui sera chargé des opérations liées aux voyages. Compte tenu de l'augmentation notable du nombre des postes d'appui dont il est proposé de doter la Mission en 2017, le Comité recommande que les dispositions concernant le personnel d'appui de la MANUL en poste au Centre de services mondial à Brindisi soient revues dans le cadre de l'examen recommandé au paragraphe 32 ci-dessus.**

47. Sous réserve des observations et recommandations formulées aux paragraphes qui précèdent, le Comité consultatif recommande d'approuver les propositions du Secrétaire général relatives aux effectifs de la MANUL.

B. Observations et recommandations concernant les dépenses opérationnelles

48. Les ressources prévues au titre des dépenses opérationnelles des huit missions politiques spéciales relevant du groupe thématique III s'élèvent à 105 715 900 dollars pour 2017, ce qui représente une augmentation de 14 160 700 dollars (15,5 %) par rapport au montant des crédits ouverts pour 2016 (91 555 200 dollars). Compte tenu du dépassement prévu à la fin de 2016, d'un montant estimatif de 1 689 100 dollars, soit 3,5 % des crédits ouverts pour l'année (19 685 300 dollars), le montant net des ressources nécessaires pour couvrir les dépenses opérationnelles, tel qu'estimé par le Secrétaire général, s'élève à 107 405 000 dollars (voir par. 9 du présent rapport) pour 2017.

Consultants : diminution de 524 600 dollars

49. La diminution nette de 524 600 dollars est principalement attribuable à la réduction du nombre des observateurs civils, ainsi que des réunions consultatives techniques et des visites sur le terrain prévues dans le cadre de l'appui des Nations Unies à la Commission mixte Cameroun-Nigéria (diminution de 434 900 dollars).

50. Ayant demandé des précisions sur les raisons incitant la MANUL à faire appel à des consultants pour certaines tâches plutôt que de les confier au personnel interne compétent, le Comité consultatif a reçu une liste de projets comprenant le nombre de consultants qu'il est prévu d'engager pour chacun, le calcul du nombre de mois de travail correspondant, ainsi qu'une estimation des coûts et d'autres données. Un bref examen des projets devant être réalisés par les consultants a soulevé des questions. Par exemple, la Division des affaires politiques et constitutionnelles, dont

l'effectif proposé est de 20 postes (1 D-2, 1 D-1, 2 P-5, 5 P-4, 3 P-3, 1 P-2 et 2 postes d'agent du Service mobile, notamment), propose de recruter 11 consultants pour un total de plus de 14 mois de travail portant sur 11 projets, dont un, intitulé « Appui à l'Assemblée constituante dans sa stratégie d'information et de communication », semble correspondre à une activité courante de la Division. **Le Comité consultatif espère qu'à l'avenir, dans les projets de budget de la MANUL, tous les services de consultants seront suffisamment motivés et que les raisons pour lesquelles les compétences internes ne peuvent être mises à contribution y seront clairement indiquées.**

Voyages : diminution de 515 900 dollars

51. La diminution de 515 900 dollars résulte de la baisse des ressources nécessaires au titre des voyages à l'UNOWAS (83 000 dollars), au BINUGBIS (25 300 dollars), à la MANUSOM (285 100 dollars), au BRENUAC (40 000 dollars) et à la MANUL (98 200 dollars), contrebalancée en partie par une augmentation de 31 200 dollars des dépenses de l'UNSCOL, du fait de la multiplication des déplacements dans la région du chef de mission de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban en application de la résolution 1701 (2006) du Conseil de sécurité et de la mission de bons offices confiée au Bureau du Coordonnateur spécial.

Installations et infrastructures : augmentation de 8 138 500 dollars

52. L'augmentation globale prévue de 8 138 500 dollars englobe les ressources supplémentaires prévues au titre de la MANUSOM (3 225 600 dollars), du Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive en Asie centrale (25 500 dollars), de l'UNSCOL (7 400 dollars) et de la MANUL (5 163 900 dollars). Elle est en partie compensée par une réduction de 13 900 dollars des dépenses prévues au titre de l'UNOWAS et de 244 400 dollars au titre du BINUGBIS.

53. En ce qui concerne les dépenses supplémentaires d'un montant de 3 225 600 dollars prévues au titre de la MANUSOM, le Comité consultatif a été informé que cette augmentation tenait essentiellement à : a) l'augmentation des dépenses au titre des services d'aménagement, de rénovation, de construction et de démolition, la détérioration des conditions de sécurité à Mogadiscio ayant nécessité le remplacement des préfabriqués dans lesquels le personnel était jusqu'à présent logé par des constructions en dur conformes aux normes minimales de sécurité opérationnelle. Le Comité a également été informé que la situation en matière de sécurité en Somalie étant devenue de plus en plus complexe au cours des derniers mois, de nouvelles évaluations des risques de sécurité avaient été réalisées dans les locaux des Nations Unies à Mogadiscio, à la suite desquelles il avait été recommandé notamment que l'ensemble des logements du personnel situés à l'intérieur du complexe soient mis au plus vite aux normes minimales de sécurité opérationnelle; b) l'augmentation de la consommation en carburants et lubrifiants résultant de l'utilisation de groupes électrogènes; c) l'augmentation des besoins en services d'entretien, des contrats d'entretien préventif et de réparation ayant été passés pour le matériel et les locaux de l'ensemble des bureaux de la MANUSOM en Somalie.

54. Il apparaît dans le complément d'information concernant la MANUL qui a été communiqué au Comité consultatif que l'augmentation des dépenses prévues, dont le montant total s'élève à 5 163 900 dollars, correspond à la différence entre le montant estimatif prévu pour 2017 (10 993 300 dollars) et les crédits ouverts pour 2016 (5 829 400 dollars). L'essentiel du montant estimatif total des ressources nécessaires au titre des installations et infrastructures pour 2017 (10 993 300 dollars) servira à couvrir la location de locaux (7 999 500 dollars), les services d'aménagement et de rénovation (1 500 000 dollars) et l'achat de matériel de sûreté et de sécurité (305 800 dollars).

55. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que, sur le montant total de 7 999 500 dollars prévu au titre de la location de locaux, 7 250 000 dollars seraient alloués à la construction d'un nouveau siège à Tripoli et aux travaux de renforcement de la sécurité qui s'imposent, comme convenu avec le propriétaire, tandis que les 750 000 dollars restants permettraient de financer la location de bureaux et de lieux de stockage des véhicules à Zazis pendant trois mois en 2017 et la location de bureaux dans Tunis et à l'aéroport de la ville pendant un an. Le Comité a également été informé qu'un montant de 1,5 million de dollars serait également demandé au titre des services d'aménagement et de rénovation pour mener à bien les grands travaux de sécurisation du siège de Tripoli. **Étant donné les montants considérables demandés au titre des travaux de sécurisation du siège à Tripoli, le Comité consultatif met en garde contre un possible chevauchement des financements et recommande que les 5,2 millions de dollars supplémentaires demandés au titre des installations et infrastructures pour 2017 soient réduits de 1,0 million. Les observations et la recommandation du Comité consultatif concernant le taux d'utilisation des ressources approuvées pour la MANUL au titre des installations et infrastructures pour 2016 (voir par. 8 du présent rapport) auraient également une incidence sur le montant net des crédits proposés pour 2017 (voir annexe II).**

Transports terrestres : augmentation de 3 807 900 dollars

56. L'augmentation de 3 807 900 dollars résulte principalement de l'augmentation des ressources nécessaires pour la MANUL (4 641 700 dollars), et elle est en partie compensée par une diminution de celles de la MANUSOM (772 800 dollars). Il apparaît dans des renseignements complémentaires communiqués au Comité consultatif que l'augmentation des ressources demandées pour la MANUL s'explique principalement par l'achat prévu de véhicules et de matériel pour les ateliers de réparation, notamment l'acquisition de 23 véhicules et de deux ambulances blindés du fait du rétablissement d'une présence permanente de l'ONU en Libye. Les 23 nouveaux véhicules blindés remplaceront 35 véhicules non blindés d'ores et déjà sortis du bilan. Le Comité a été informé qu'une fois la MANUL réinstallée en Libye, la majorité des véhicules blindés y seraient transférés depuis Tunis. La MANUL détient actuellement 95 véhicules et du matériel d'atelier.

57. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que les dépenses effectives engagées en 2016 au titre des carburants et lubrifiants s'élevaient à 12 098 en septembre 2016 alors qu'un crédit de 120 100 dollars avait été ouvert. Cette différence semble indiquer une importante sous-utilisation des crédits inscrits à cette rubrique budgétaire pour 2016. Dans l'explication qui lui a été fournie, le Comité a appris que compte tenu des conditions de sécurité en Libye, et sans présence permanente à Tripoli, la MANUL ne pouvait utiliser son parc de

véhicules que de manière très restreinte. **Le Comité consultatif souligne que la sous-utilisation des crédits ouverts à la rubrique Carburants et lubrifiants pour 2016 (voir par. 8 du présent rapport) résultera également en une réduction du montant estimatif net des ressources demandées pour la MANUL pour 2017. En outre, le Comité estime que l'acquisition de véhicules et de matériel d'atelier en 2017 devrait être progressive, et calquée sur le calendrier du redéploiement de la Mission. Il recommande par conséquent que l'augmentation de 4,6 millions de dollars proposée au titre des transports terrestres pour 2017 soit réduite de 1,0 million.**

Transports aériens : augmentation de 1 862 200 dollars

58. L'augmentation de 1 862 200 dollars résulte principalement de l'augmentation des ressources nécessaires à la MANUL (3 241 700 dollars) et à l'UNOWAS (287 700 dollars), qui est en partie compensée par une réduction de 1 751 700 dollars des dépenses prévues pour la MANUSOM. Comme l'indiquent les renseignements complémentaires communiqués au Comité consultatif, l'augmentation des ressources demandées pour la MANUL est principalement due à l'augmentation du nombre d'heures de vol prévues au budget, qui sont passées de 602 en 2016 à 960 en 2017 pour 1 avion, et de l'augmentation des coûts garantis qui en a résulté. Le Comité a été informé que la future présence permanente de la MANUL à Tripoli impliquerait d'assurer des vols de Tunis à Tripoli (jusqu'à ce que les conditions de sécurité sur place permettent d'installer la base aérienne en Libye, une échéance qui reste pour l'instant imprévisible), puis vers d'autres destinations en Libye, ce qui entraînerait une augmentation du nombre d'heures de vol à prévoir pour l'année. Le Comité note que si les heures de vol budgétisées devaient augmenter de près de 60 % en 2017, le montant des crédits demandés au titre des transports aériens augmenterait, lui, de 136 %, passant de 2 385 300 à 5 627 000 dollars. **Le Comité consultatif n'est pas convaincu qu'une telle augmentation soit justifiée et recommande de réduire de 1 million de dollars l'augmentation de 1,9 million de dollars qu'il est proposé de demander au titre des transports aériens pour la MANUL en 2017.**

59. L'augmentation des dépenses prévues à l'UNOWAS résulte essentiellement de l'augmentation des frais de location et d'exploitation de l'avion utilisé par le Bureau, sur la base des coûts garantis dans le contrat passé pour 2017, de l'augmentation des dépenses au titre de l'indemnité de subsistance versée aux membres d'équipage, le nombre de jours où des vols sont programmés passant de 172 à 220; de l'augmentation des droits d'atterrissage, le nombre de sorties passant de 176 à 190; de l'augmentation des dépenses en carburant, le prix moyen au litre passant de 1,60 dollar en 2016 à 1,70 dollar en 2017; à l'augmentation des redevances de navigation aérienne.

60. La réduction de 1 751 700 dollars des ressources nécessaires au titre des transports aériens à la MANUSOM s'explique principalement par : la réduction des dépenses de location et d'exploitation de deux avions et deux hélicoptères, le ratio de partage des coûts entre le Bureau d'appui des Nations Unies en Somalie et la MANUSOM ayant été revu sur la base de l'utilisation effective des appareils par chaque mission [de 52/48 en 2016 (juillet-décembre), il est passé à 70/30 pour 2017 (janvier-décembre)]; la réduction des dépenses de carburants et lubrifiants due à la réduction des heures de vol pour l'hélicoptère, en partie contrebalancée par une

augmentation des dépenses liées à l'acquisition de matériel et de fournitures de transport aérien, des frais de navigation et des droits d'atterrissage.

Communications : diminution de 303 300 dollars

61. La baisse globale des dépenses de communications s'explique principalement par une réduction de 518 800 dollars des dépenses prévues à ce titre à la MANUSOM, qui est en partie contrebalancée par une augmentation de 226 800 dollars de celles prévues à la MANUL. Comme le montrent les renseignements complémentaires communiqués au Comité consultatif, la diminution des dépenses de la MANUSOM reflète la suppression du crédit ponctuel approuvé en 2016 pour l'acquisition de matériel de communications, et l'augmentation de celles de la MANUL (226 800 dollars) s'explique principalement par des dépenses supplémentaires prévues pour l'achat et l'entretien de services et de matériel de communications dans le cadre du rétablissement d'une présence permanente en Libye.

Santé : augmentation de 796 200 dollars

62. L'augmentation totale de 796 200 dollars des dépenses de santé est imputable à deux missions : la MANUSOM (273 800 dollars) et la MANUL (522 400 dollars). Le Comité consultatif a reçu un complément d'information dans lequel il apparaît qu'à la MANUSOM, l'augmentation s'explique principalement par l'augmentation du nombre de dispensaires : d'ici à la fin de 2016, il devrait s'en ouvrir cinq (à Garowe, à Baidoa, à Beledweyne, à Kismayo et à Johar) et en 2017, un centre médical de l'ONU sera établi à Dobl, pour prendre en charge les membres du personnel de la MANUSOM et du BANUS qui y seront déployés progressivement pendant l'année. En ce qui concerne la MANUL, l'augmentation est essentiellement imputable aux dépenses supplémentaires entraînées par l'achat de matériel et de fournitures médicales pour remplacer les articles inutilisables, ainsi qu'à une augmentation des montants prévus au titre des services de santé, et notamment des évacuations sanitaires aériennes, de manière à assurer que la mission soit prête à réagir dans la perspective du rétablissement d'une présence permanente de la MANUL en Libye.

Fournitures, services et matériel divers : augmentation de 1 062 600 dollars

63. L'augmentation prévue au titre des fournitures, services et matériel divers s'explique par une augmentation des dépenses prévues à la MANUL (1 680 400 dollars), principalement due aux ressources supplémentaires demandées pour couvrir le coût estimatif des activités gérées par le Service de la lutte antimines de l'ONU, ainsi que par le coût des prestataires recrutés pour s'acquitter de fonctions polyvalentes, telles que la gestion de l'approvisionnement, de l'entreposage, du carburant et des rations, et d'autres services contractuels. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que le montant de 932 200 dollars proposé au titre des « services divers » comprenait les montants prévus au titre du personnel d'assistance technique, c'est-à-dire des prestataires recrutés pour assurer des fonctions techniques propres à un seul site (emplois de courte durée et spécialisés par nature), ainsi qu'à celui des moyens d'évacuation par bateau dont il est question dans le rapport d'évaluation des risques de sécurité en Libye, l'objectif étant de doter la MANUL des moyens d'évacuation par bateau nécessaires en cas d'urgence. Le tableau 5 ci-dessous présente une ventilation du

montant de 932 200 dollars proposé par type de services assurés par des prestataires, ainsi que le nombre de prestataires concernés et les estimations de dépenses correspondantes.

Tableau 5

Répartition des ressources proposées, par type de service

(En dollars des États-Unis)

<i>Type</i>	<i>Nombre</i>	<i>Total</i>
Services de chargement et de déménagement	15	6 000
Prestataires chargés de la gestion des installations et de fonctions administratives (main-d'œuvre qualifiée)	7	162 358
Prestataires ayant des compétences techniques spécifiques à un site	20	463 880
Services d'évacuation par bateau	12	300 000
Total	54	932 238

64. **Compte tenu de la création proposée d'un nombre important de postes d'appui à la mission pour 2017, le Comité consultatif ne doute pas que la direction de la MANUL prendra toutes les mesures qui s'imposent pour éviter les doublons entre les fonctions exercées par le personnel d'appui à la mission et celles confiées à des prestataires. Le Comité recommande qu'à l'avenir, dans les projets de budget de la MANUL, les raisons pour lesquelles le personnel d'appui de la Mission n'est pas qualifié pour exercer les fonctions confiées à des prestataires soient clairement précisées.**

C. Questions diverses

Fusion du Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et du Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Sahel, remplacés par le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel

65. Dans une lettre datée du 28 janvier 2016 (S/2016/89), le Conseil de sécurité a prié le Secrétaire général de procéder à la fusion du Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest (UNOWA) et du Bureau de l'Envoyée spéciale du Secrétaire général pour le Sahel afin d'optimiser les effets de synergie grâce à la centralisation de la gestion et au regroupement des activités au sein d'une seule et même structure: le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel (UNOWAS). Il a engagé l'UNOWAS à faire progresser l'application de la Stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel et à continuer de coopérer étroitement avec les États de la région, en particulier le Groupe de cinq pays du Sahel, afin de dissiper les menaces qui pèsent sur la paix, la sécurité et le développement au Sahel et de s'attaquer à leurs causes profondes. Le nouveau bureau fait fond sur les mandats de l'UNOWA et du Bureau de l'Envoyée spéciale du Secrétaire général pour le Sahel, notamment pour ce qui est des missions de bons offices et de la mise en œuvre de la Stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel.

66. Dans son rapport (A/71/365/Add.3, par. 4), le Secrétaire général indique que la structure proposée pour l'UNOWAS, qui va dans le sens de la centralisation de la gestion et du regroupement des activités souhaités par le Conseil de sécurité (S/2016/89), vise à tirer le meilleur parti des ressources existantes en répartissant clairement les responsabilités entre le Représentant spécial du Secrétaire général et le Représentant spécial adjoint du Secrétaire général et à accroître les effets de synergie et l'efficacité. Pendant la phase d'élaboration de la proposition, les fonctionnaires ayant des qualifications semblables ont été regroupés, dans la mesure du possible, afin de créer des synergies. Les fonctionnaires possédant des compétences spécialisées et des connaissances sur des questions interdisciplinaires, en particulier sur la problématique hommes-femmes, les droits de l'homme, l'armée, les affaires politiques et l'analyse de l'information, sont appelés à prendre part aux travaux de tous les services et unités concernés.

67. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que la fusion avait également permis des gains d'efficacité pour ce qui est des voyages, des services de consultants, de la traduction et des services de conférence, mais n'a reçu aucun chiffre précis quant aux économies ainsi réalisées. **Le Comité consultatif s'attendait à ce que la fusion entraîne une réduction des effectifs, en particulier pour ce qui est des fonctions d'appui. Le Comité recommande que l'Assemblée générale prie le Secrétaire général d'examiner la nouvelle structure de l'UNOWAS afin de trouver des moyens de continuer à gagner en efficacité sans compromettre la mise en œuvre du mandat et de faire figurer les résultats de cet examen dans le prochain projet de budget de l'UNOWAS.**

Présentation de la méthode de budgétisation axée sur les résultats

68. Le Comité consultatif salue les mesures prises pour continuer d'améliorer la présentation des projets de budget des missions politiques spéciales relevant du groupe thématique III dans les cadres de budgétisation axée sur les résultats mais souligne que, pour certaines missions, la présentation des indicateurs de succès doit encore être perfectionnée. Il a examiné la question avec les représentants du Secrétaire général et, compte tenu du caractère transversal des cadres budgétaires de toutes les missions politiques spéciales, fera figurer ses commentaires et observations à ce sujet dans son rapport principal (A/71/595).

Traitement des états de paie

69. Le Secrétaire général rend compte des modalités opérationnelles du traitement des états de paie du personnel recruté sur le plan national et du personnel en tenue aux paragraphes 93 à 102 de son rapport (A/71/365). Compte tenu du caractère transversal du traitement des états de paie de toutes les missions politiques spéciales, les commentaires et observations du Comité consultatif sur ce sujet figureront dans son rapport principal (A/71/595).

Transformation de postes soumis à recrutement international en postes soumis à recrutement national

70. Le Comité consultatif rappelle qu'aucune transformation de postes soumis à recrutement international en postes soumis à recrutement national n'a été proposée pour les missions relevant du groupe thématique III. Il rappelle également que, dans ses résolutions 61/276 et 66/264, l'Assemblée générale a demandé qu'il soit plus

largement fait appel à du personnel recruté sur le plan national. **Le Comité consultatif souligne donc qu'il faut que le Secrétaire général redouble d'efforts pour renforcer la composante personnel recruté sur le plan national de la Mission, lorsque c'est possible, en convertissant des postes de fonctionnaire recruté sur le plan international en postes de fonctionnaire recruté sur le plan national, notamment lorsque la réinstallation de la Mission en Libye aura commencé.**

III. Conclusion et recommandation

71. Les projets de budget proposés par le Secrétaire général pour les 31 missions politiques spéciales pour 2017, sur lesquels l'Assemblée générale doit se prononcer, sont présentés au paragraphe 129 du rapport principal sur les prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales, aux missions de bons offices et aux autres initiatives politiques autorisées par l'Assemblée générale ou le Conseil de sécurité (A/71/365).

72. **Sous réserve des observations et recommandations qu'il a formulées dans les paragraphes qui précèdent ainsi que dans son rapport principal (A/71/595), le Comité consultatif recommande à l'Assemblée générale d'approuver les ressources demandées par le Secrétaire général pour 2017 au titre des huit missions politiques spéciales relevant du groupe thématique III.**

Annexe I

Utilisation des ressources par les missions politiques spéciales du groupe thématique III

Catégorie de dépenses	Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel			Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau			Mission d'assistance des Nations Unies en Somalie			Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive en Asie centrale		
	Crédits ouverts (1 ^{er} janvier- 31 décembre 2016)	Dépenses effectives au 30 septembre 2016	Taux d'utilisation (pourcentage)	Crédits ouverts (1 ^{er} janvier- 31 décembre 2016)	Dépenses effectives au 30 septembre 2016	Taux d'utilisation (pourcentage)	Crédits ouverts (1 ^{er} janvier- 31 décembre 2016)	Dépenses effectives au 30 septembre 2016	Taux d'utilisation (pourcentage)	Crédits ouverts (1 ^{er} janvier- 31 décembre 2016)	Dépenses effectives au 30 septembre 2016	Taux d'utilisation (pourcentage)
I. Militaires et personnel de police												
1. Observateurs militaires	182,8	68,1	37	118,2	68,3	58	–	–	–	–	–	–
2. Contingents	–	–	–	–	–	–	12 362,4	6 837,3	55	–	–	–
3. Police des Nations Unies	–	–	–	446,5	355,7	80	272,0	449,6	165	–	–	–
Total (catégorie I)	182,8	68,1	37	564,7	424,0	75	12 634,4	7 286,9	58	–	–	–
II. Personnel civil												
1. Personnel recruté sur le plan international	5 644,5	3 157,1	56	11 401,2	7 391,0	65	22 530,0	18 770,2	83	1 494,4	1 126,9	75
2. Personnel recruté sur le plan national	977,5	598,4	61	1 821,6	1 342,1	74	2 422,8	1 730,6	71	542,3	388,8	72
3. Volontaires des Nations Unies	–	–	–	373,0	191,3	51	172,7	134,6	78	–	–	–
4. Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	–	–	–	–	–	–	861,1	–	–	–	–	–
5. Personnel fourni par des gouvernements	–	–	–	116,7	11,4	10	304,9	80,0	26	–	–	–
Total (catégorie II)	6 622,0	3 755,5	57	13 712,5	8 935,8	65	26 291,5	20 715,4	79	2 036,7	1 515,7	74
III. Dépenses opérationnelles												
1. Consultants	359,3	104,1	29	98,8	76,9	78	756,2	445,2	59	40,5	2,6	6
2. Voyages	940,3	346,2	37	694,0	388,7	56	2 060,0	1 877,1	91	248,0	161,4	65
3. Installations et infrastructures	302,1	81,3	27	1 422,6	987,6	69	18 637,2	13 749,0	74	132,4	37,3	28
4. Transports terrestres	87,4	26,3	30	273,2	71,0	26	4 130,1	161,1	4	38,2	25,6	67
5. Transports aériens	3 790,5	3 412,0	90	1 073,5	1 057,3	98	11 902,2	3 082,0	26	–	–	–

Catégorie de dépenses	Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel			Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau			Mission d'assistance des Nations Unies en Somalie			Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive en Asie centrale		
	Crédits ouverts (1 ^{er} janvier- 31 décembre 2016)	Dépenses effectives au 30 septembre 2016	Taux d'utilisation (pourcentage)	Crédits ouverts (1 ^{er} janvier- 31 décembre 2016)	Dépenses effectives au 30 septembre 2016	Taux d'utilisation (pourcentage)	Crédits ouverts (1 ^{er} janvier- 31 décembre 2016)	Dépenses effectives au 30 septembre 2016	Taux d'utilisation (pourcentage)	Crédits ouverts (1 ^{er} janvier- 31 décembre 2016)	Dépenses effectives au 30 septembre 2016	Taux d'utilisation (pourcentage)
6. Transports maritimes ou fluviaux	–	–	–	27,4	10,2	37	–	–	–	–	–	–
7. Communications	552,6	151,3	27	806,8	565,3	70	6 538,5	2 979,8	46	343,0	193,3	56
8. Informatique	153,9	73,0	47	383,6	422,2	110	2 778,5	4 017,2	145	52,1	91,2	175
9. Santé	–	–	–	192,1	103,8	54	3 692,7	2 275,3	62	–	–	–
10. Fournitures, services et matériel divers	339,3	68,0	20	670,7	655,2	98	4 065,3	2 327,2	57	131,8	63,6	48
Total (catégorie III)	6 525,4	4 262,2	65	5 642,7	4 338,2	77	54 560,7	30 913,9	57	986,0	575,0	58
Total	13 330,2	8 085,8	61	19 919,9	13 698,0	69	93 486,6	58 916,2	63	3 022,7	2 090,7	69

Catégorie de dépenses	Commission mixte Cameroun-Nigéria			Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le Liban			Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale			Mission d'appui des Nations Unies en Libye		
	Crédits ouverts (1 ^{er} janvier- 31 décembre 2016)	Dépenses effectives au 30 septembre 2016	Taux d'utilisation (pourcentage)	Crédits ouverts (1 ^{er} janvier- 31 décembre 2016)	Dépenses effectives au 30 septembre 2016	Taux d'utilisation (pourcentage)	Crédits ouverts (1 ^{er} janvier- 31 décembre 2016)	Dépenses effectives au 30 septembre 2016	Taux d'utilisation (pourcentage)	Crédits ouverts (1 ^{er} janvier- 31 décembre 2016)	Dépenses effectives au 30 septembre 2016	Taux d'utilisation (pourcentage)
I. Militaires et personnel de police												
1. Observateurs militaires	95,6	50,9	53	–	–	–	–	–	–	–	–	–
2. Contingents	–	–	–	–	–	–	–	–	–	140,8	–	–
3. Police des Nations Unies	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Total (catégorie I)	95,6	50,9	53	–	–	–	–	–	–	140,8	–	–
II. Personnel civil												
1. Personnel recruté sur le plan international	1 719,0	1 249,2	73	3 466,2	2 376,9	69	4 738,7	2 853,7	60	22 500,0	14 310,4	64
2. Personnel recruté sur le plan national	67,9	30,5	45	3 351,1	2 460,5	73	392,6	333,1	85	1 454,4	927,3	64
3. Volontaires des Nations Unies	–	–	–	–	–	–	–	–	–	86,0	104,6	122

Catégorie de dépenses	Commission mixte Cameroun-Nigéria			Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le Liban			Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale			Mission d'appui des Nations Unies en Libye		
	Crédits ouverts (1 ^{er} janvier- 31 décembre 2016)	Dépenses effectives au 30 septembre 2016	Taux d'utilisation (pourcentage)	Crédits ouverts (1 ^{er} janvier- 31 décembre 2016)	Dépenses effectives au 30 septembre 2016	Taux d'utilisation (pourcentage)	Crédits ouverts (1 ^{er} janvier- 31 décembre 2016)	Dépenses effectives au 30 septembre 2016	Taux d'utilisation (pourcentage)	Crédits ouverts (1 ^{er} janvier- 31 décembre 2016)	Dépenses effectives au 30 septembre 2016	Taux d'utilisation (pourcentage)
4. Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
5. Personnel fourni par des gouvernements	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	3,7	-
Total (catégorie II)	1 786,9	1 279,7	72	6 817,3	4 837,4	71	5 131,3	3 186,8	62	24 040,4	15 346,0	64
III. Dépenses opérationnelles												
1. Consultants	1 346,0	553,7	41	37,5	18,0	48	60,0	8,0	13	681,7	179,8	26
2. Voyages	483,0	309,9	64	210,0	194,9	93	815,1	572,1	70	2 135,0	1 437,6	67
3. Installations et infrastructures	303,4	247,1	81	845,3	784,0	93	232,8	261,8	112	5 829,4	2 487,6	43
4. Transports terrestres	49,4	38,6	78	84,9	79,7	94	56,1	52,5	94	388,1	127,8	33
5. Transports aériens	301,3	301,9	100	-	-	-	227,5	311,0	137	2 385,3	2 105,6	88
6. Transports maritimes ou fluviaux	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
7. Communications	239,3	45,4	19	214,8	96,5	45	429,8	214,4	50	2 114,0	1 105,0	52
8. Informatique	111,6	65,5	59	97,2	76,3	78	84,0	81,2	97	440,1	788,5	179
9. Santé	-	0,2	-	2,0	1,0	50	-	-	-	245,7	44,1	18
10. Fournitures, services et matériel divers	241,7	135,9	56	157,7	79,5	50	68,9	182,3	265	2 921,8	2 604,9	89
Total (catégorie III)	3 075,7	1 698,2	55	1 649,4	1 329,9	81	1 974,2	1 683,3	85	17 141,1	10 880,9	63
Total	4 958,2	3 028,8	61	8 466,7	6 167,3	73	7 105,5	4 870,1	69	41 181,5	26 367,7	64

Annexe II

Mission d'appui des Nations Unies en Libye

État récapitulatif

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie de dépenses	1 ^{er} janvier-31 décembre 2016			Montants nécessaires (1 ^{er} janvier-31 décembre 2017)				
	Crédits ouverts	Montant estimatif des dépenses	Écart	Crédits ouverts pour 2016	Total	Dépenses non renouvelables	Variation (2017-2016)	Total net pour 2017a
	(1)	(2)	(3) = (1 - 2)	(4) = (1)	(5)	(6)	(7) = (5 - 4)	(8) = (5 - 3)
I. Militaires et personnel de police								
1. Observateurs militaires	-	-	-	-	-	-	-	-
2. Contingents	-	150,0	(150,0)	-	9 991,5	-	9 991,5	10 141,5
3. Police des Nations Unies	-	-	-	-	-	-	-	-
4. Unités de police constituées	-	-	-	-	-	-	-	-
Total (catégorie I)	-	150,0	(150,0)	-	9 991,5	-	9 991,5	10 141,5
II. Personnel civil								
1. Personnel recruté sur le plan international	22 500,0	22 077,2	422,8	22 500,0	24 893,9	-	2 393,9	24 471,1
2. Personnel recruté sur le plan national	1 454,4	1 719,2	(264,8)	1 454,4	1 939,4	-	485,0	2 204,2
3. Volontaires des Nations Unies	86,0	86,0	-	86,0	274,7	-	188,7	274,7
4. Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	-	-	-	-	-	-	-	-
5. Personnel fourni par des gouvernements	-	72,0	(72,0)	-	287,9	-	287,9	359,9
Total (catégorie II)	24 040,4	23 954,4	86,0	24 040,4	27 395,9	-	3 355,5	27 309,9
III. Dépenses opérationnelles								
1. Experts	-	-	-	-	-	-	-	-
2. Consultants	681,7	681,7	-	681,7	677,5	-	(4,2)	677,5
3. Voyages	2 135,0	2 135,0	-	2 135,0	2 036,8	-	(98,2)	2 036,8
4. Installations et infrastructures	5 829,4	3 636,2	2 193,2	5 829,4	10 993,3	294,1	5 163,9	8 800,1
5. Transports terrestres	388,1	562,7	(174,6)	388,1	5 029,8	4 074,0	4 641,7	5 204,4
6. Transports aériens	2 385,3	2 489,4	(104,1)	2 385,3	5 627,0	-	3 241,7	5 731,1
7. Transports maritimes ou fluviaux	-	-	-	-	-	-	-	-
8. Communications	2 114,0	2 393,4	(279,4)	2 114,0	2 340,8	528,6	226,8	2 620,2

Catégorie de dépenses	1 ^{er} janvier-31 décembre 2016			Montants nécessaires (1 ^{er} janvier-31 décembre 2017)				
	Crédits ouverts	Montant estimatif des dépenses	Écart	Crédits ouverts pour 2016	Total	Dépenses non renouvelables	Variation (2017-2016)	Total net pour 2017a
	(1)	(2)	(3) = (1 - 2)	(4) = (1)	(5)	(6)	(7) = (5 - 4)	(8) = (5 - 3)
9. Informatique	440,1	882,3	(442,2)	440,1	861,6	135,0	421,5	1 303,8
10. Santé	245,7	257,0	(11,3)	245,7	768,1	–	522,4	779,4
11. Matériel spécial	–	–	–	–	–	–	–	–
12. Fournitures, services et matériel divers	2 921,8	2 921,8	–	2 921,8	4 602,2	–	1 680,4	4 602,2
13. Projets à effet rapide	–	–	–	–	–	–	–	–
Total (catégorie III)	17 141,1	15 959,5	1 181,6	17 141,1	32 937,1	5 031,7	15 796,0	31 755,5
Total (déduction faite des contributions du personnel)	41 181,5	40 063,9	1 117,6	41 181,5	70 324,5	5 031,7	29 143,0	69 206,9

^a Montant net des crédits nécessaires, compte tenu du montant estimatif du solde inutilisé ou du dépassement de crédits de 2016.

Annexe III

Comparaison des taux de vacance^a

(Les pourcentages ont été arrondis)

Mission	UNOWAS	BINUGBIS	MANUSOM	UNRCCA	CMCN	UNSCOL	BRENUAC	MANUL
Observateurs militaires (conseillers militaires)								
Effectif approuvé pour 2016	2	2	–	–	1	–	–	–
Taux de vacance prévu au budget de 2016	0	0	–	–	0	–	–	–
Taux de vacance effectif moyen pour la période de janvier à août 2016	29	0	–	–	0	–	–	–
Taux de vacance effectif au 30 septembre 2016	0	0	–	–	0	–	–	–
Taux de vacance moyen prévu pour 2016 (de janvier à décembre)	29	0	–	–	0	–	–	–
Effectif proposé pour 2017	2	2	–	–	1	–	–	–
Taux de vacance proposé pour 2017	29	0	–	–	0	–	–	–
Contingents								
Effectif approuvé pour 2016	–	–	530	–	–	–	–	222
Taux de vacance prévu au budget de 2016	–	–	5	–	–	–	–	10**
Taux de vacance effectif moyen pour la période de janvier à août 2016	–	–	0	–	–	–	–	100**
Taux de vacance effectif au 30 septembre 2016	–	–	0	–	–	–	–	100**
Taux de vacance moyen prévu pour 2016 (de janvier à décembre)	–	–	0	–	–	–	–	100**
Effectif proposé pour 2017	–	–	530	–	–	–	–	234
Taux de vacance proposé pour 2017	–	–	5	–	–	–	–	10
Conseillers pour les questions de police (Police des Nations Unies)								
Effectif approuvé pour 2016	–	13	14	–	–	–	–	–
Taux de vacance prévu au budget de 2016	–	10	5	–	–	–	–	–
Taux de vacance effectif moyen pour la période de janvier à août 2016	–	8	14	–	–	–	–	–
Taux de vacance effectif au 30 septembre 2016	–	8	14	–	–	–	–	–
Taux de vacance moyen prévu pour 2016 (de janvier à décembre)	–	8	7	–	–	–	–	–
Effectif proposé pour 2017	–	13	14	–	–	–	–	–
Taux de vacance proposé pour 2017	–	10	7	–	–	–	–	–

<i>Mission</i>	<i>UNOWAS</i>	<i>BINUGBIS</i>	<i>MANUSOM</i>	<i>UNRCCA</i>	<i>CMCN</i>	<i>UNSCOL</i>	<i>BRENUAC</i>	<i>MANUL</i>
Personnel recruté sur le plan international								
Effectif approuvé pour 2016	38	61	153	8	10	20	29	154
Taux de vacance prévu au budget de 2016	15	10	25	5	5	5	22	5
Taux de vacance effectif moyen pour la période de janvier à août 2016	15	8	27	13	0	20	27	13
Taux de vacance effectif au 30 septembre 2016	18	20	20	0	0	15	17	20
Taux de vacance moyen prévu pour 2016 (de janvier à décembre)	15	8	22	13	0	15	17	11
Effectif proposé pour 2017	38	61	161	8	10	20	29	219
	15		22					18
Taux de vacance proposé pour 2017	New York et Nouakchott : 0	10	Nouveau taux : 50	13	0	15	17	Nouveau taux : 50
Administrateurs recrutés sur le plan national								
Effectif approuvé pour 2016	6	26	69	4	–	4	4	8
		12						
Taux de vacance prévu au budget de 2016	7	Nouveau taux : 35	35	5	–	5	0	5
Taux de vacance effectif moyen pour la période de janvier à août 2016	17	11,5	42	0	–	25	50	25
Taux de vacance effectif au 30 septembre 2016	17	12	41	0	–	25	50	25
Taux de vacance moyen prévu pour 2016 (de janvier à décembre)	17	8	41	0	–	0	25	22
Effectif proposé pour 2017	6	26	69	4	–	4	4	10
	17							25
Taux de vacance proposé pour 2017	Nouveau taux : 35	8	41	0	–	0	25	Nouveau taux : 35
Personnel recruté sur le plan national (agents locaux)								
Effectif approuvé pour 2016	19	40	39	18	2	58	8	33
Taux de vacance prévu au budget de 2016	9	2	35	5	0	5	0	5
Taux de vacance effectif moyen pour la période de janvier à août 2016	20	0	46	0	25	5	12,5	18
Taux de vacance effectif au 30 septembre 2016	5	3	49	0	0	3	25	18
Taux de vacance moyen prévu pour 2016 (de janvier à décembre)	20	0	36	0	17	3	12,5	16

<i>Mission</i>	<i>UNOWAS</i>	<i>BINUGBIS</i>	<i>MANUSOM</i>	<i>UNRCCA</i>	<i>CMCN</i>	<i>UNSCOL</i>	<i>BRENUAC</i>	<i>MANUL</i>
Effectif proposé pour 2017	19	40	49	18	2	58	8	75
	20		36					25
Taux de vacance proposé pour 2017	Nouveau taux : 35	2	Nouveau taux : 50	0	17	3	12,5	Nouveau taux : 35
Volontaires des Nations Unies								
Effectif approuvé pour 2016	–	10	39	–	–	–	–	2
		International : 12; National : 0	20	–	–	–	–	3
Taux de vacance prévu au budget de 2016	–	International : 14; National : 33	0	–	–	–	–	0
Taux de vacance effectif moyen pour la période de janvier à août 2016	–	0	25	–	–	–	–	0
Taux de vacance effectif au 30 septembre 2016	–	International : 0; National : 33	0	–	–	–	–	0
Taux de vacance moyen prévu pour 2016 (de janvier à décembre)	–	11	49	–	–	–	–	12
Effectif proposé pour 2017	–	International : 5; National : 5 Nouveau taux : 35	0	–	–	–	–	25
Taux de vacance proposé pour 2017	–							

Abréviations : UNOWAS : Bureau des Nations Unies pour l’Afrique de l’Ouest et le Sahel; BINUGBIS : Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau; MANUSOM : Mission d’assistance des Nations Unies en Somalie; UNRCCA : Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive en Asie centrale; CMCN : Commission mixte Cameroun-Nigéria; UNSCOL : Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le Liban; BRENUAC : Bureau régional des Nations Unies pour l’Afrique centrale; MANUL : Mission d’appui des Nations Unies en Libye.

« – » renvoie à une catégorie qui n’est pas applicable au personnel de cette mission.

^a En 2016, les contingents militaires de la MANUL ont été budgétisés pour six mois (juillet-décembre), avec un taux de vacance de 10 %. Au 30 septembre 2016, aucun contingent n’était déployé. Les contingents militaires devraient être déployés en janvier 2017.